

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO REINIGER PRO

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 681XX0000

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

EGO REINIGER PRO

Nom de la substance: acétone; propan-2-one; propanone

Groupe du produit: Solvant

N° CAS: 67-64-1

N° Index: 606-001-00-8

N° CE: 200-662-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Solvants. Détergent.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: EGO Dichtstoffwerke GmbH & Co. Betriebs KG

Rue: Kaltenbrunn 27

Lieu: D-82467 Garmisch-Partenkirchen

Téléphone: +49 (0)8821 956 90

Téléfax: +49 (0)8821 956 990

E-mail: info@ego.de

Interlocuteur: Laboratoire

Téléphone: +49 (0)8821 956 960

E-mail: EGO-Labor@ego.de

Internet: www.ego.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)8821 956 960 (Lu-Je: 9-16 heures, Ve: 9-13 heures)
en allemand et anglais**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225

Eye Irrit. 2; H319

STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acétone; propan-2-one; propanone

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO REINIGER PRO

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 681XX0000

Page 2 de 11

P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Voir chapitre 9,11,12

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances****Caractérisation chimique**

Solvant

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone			> 99%
	200-662-2	606-001-00-8		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
67-64-1	200-662-2	acétone; propan-2-one; propanone	> 99%	
	par inhalation: CL50 = 76 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5800 mg/kg			

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. Appeler un médecin dans les cas graves.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue. soins de la peau

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO REINIGER PRO

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 681XX0000

Page 3 de 11

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Danger de pneumonie chimique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour la pneumonie, premier traitement avec un inhalateur-doseur Auxilison ou Pulmicort de dexaméthasone. Considérez: lavage gastrique avec protection des voies respiratoires, administration sous charbon activé. Après l'administration, administrer de l'huile de paraffine. Si nécessaire, effectuez un lavage gastrique après ingestion. Combattre l'acidose. Vérifiez la réserve alcaline. Contrôler la respiration. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, un arrêt respiratoire immédiat, une ventilation respiratoire ou une ventilation du dispositif, éventuellement une oxygénation. Cave: latence de plusieurs heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Eau pulvérisée. mousse résistante à l'alcool. Poudre sèche d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Retour de flamme sur longue distance possible. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Le conteneur peut exploser en cas de chauffage.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques. Porter une combinaison de protection complète.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les mélanges de 4% d'acétone et de 96% d'eau ont un point d'éclair de 54 ° C.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Si nécessaire, avertissez ou évacuez les résidents locaux et les zones sous le vent que le produit est toxique ou inflammable.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Précipiter les gaz / vapeurs / brouillards avec un jet d'eau pulvérisée. Évitez toute expansion spatiale (par exemple, en construisant des barrages ou des barrières anti-huile). En cas de canalisation ou d'assainissement, informer les autorités compétentes. Ne pas pénétrer dans le sol / sol. Fermez les fuites sans prendre de risque personnel. Scellez toutes les pièces basses. Risque d'explosion!

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO REINIGER PRO

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 681XX0000

Page 4 de 11

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

Pour le nettoyage

Méthodes de nettoyage - déversement important: Sable, kieselguhr.

Méthodes de nettoyage - déversement mineur: Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

Autres informations

Assurer une aération suffisante. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Conserver à l'écart de la chaleur et des flammes.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations sur la manipulation sans danger, reportez-vous à la section 7. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle, reportez-vous à la section 8. Voir section 13 pour obtenir des informations sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Préventions des incendies et explosion

Brennbare Flüssigkeiten. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Assurez une bonne ventilation de la pièce même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Information supplémentaire

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Utiliser des outils anti-étincelles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Les matériaux appropriés sont: acier doux. Acier inoxydable. alliages de cuivre. Verre. Aluminium. S'assurer que les fuites peuvent être retenues, par ex. à l'aide de bacs d'égouttage ou de zones abaissées

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Incompatible avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Éviter une exposition directe au soleil. Conserver à l'abri de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solvants.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO REINIGER PRO

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 681XX0000

Page 5 de 11

8.1. Paramètres de contrôle**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Protection contre les explosions requise.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection du visage.

Protection des mains

Gomme butyle 0,5 mm, Gants en PVC («PVC» ou «Vinyle»). Caoutchouc nitrile / latex nitrile (NBR). Temps de pénétration du matériau des gants: Valeur de perméation: niveau = 6 (EN 420) = 480 min (DIN EN 374) Les gants en PVC ("PVC" ou "Vinyle") conviennent au contact permanent dans les applications sans risque accru de blessure.

Protection de la peau

Vêtements de protection résistant aux solvants

Chaussures de sécurité selon EN 345-347.

Protection respiratoire

Pour les filtres respiratoires à court terme ou à faible charge (CEN: EN 136: 1998 / AC: 2003); utiliser un appareil respiratoire autonome en cas d'exposition intensive ou prolongée (CEN: EN 137: 2006). En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire appropriée. Unité de filtration de gaz EN 371 type AX (gaz / vapeurs organiques à bas point d'ébullition (point d'ébullition <65 ° C) (code de couleur brun)) par exemple, Filtre à gaz A2 Filtre combiné AX-P3

Protection contre les risques thermiques

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	aromatique
Point de fusion/point de congélation:	-94,7 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	56,1 °C
Limite inférieure d'explosivité:	2,2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	12,8 vol. %

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO REINIGER PRO

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 681XX0000

Page 6 de 11

Point d'éclair:	< -17 °C
Température d'auto-inflammation:	465 °C
pH-Valeur (à 20 °C):	5 - 6
Hydrosolubilité:	miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau:	-0,24
Pression de vapeur: (à 20 °C)	240 hPa
Densité (à 20 °C):	0,79 g/cm ³
Densité de vapeur relative: (à 20 °C)	2,1
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges air / vapeur explosifs est possible.

Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité dynamique:
(à 20 °C) 0,33 mPa·s

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. L'acétone réagit en présence de bases.

10.2. Stabilité chimique

Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs plus lourds que l'air. Ils roulent sur le sol et peuvent riposter sur de plus longues distances lorsqu'ils sont enflammés. Recharge électrostatique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les agents oxydants. Peut former des peroxydes explosifs dans l'air.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe. Protéger de la chaleur. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Facilement inflammable. Les vapeurs concentrées sont plus lourdes que l'air. Forme des mélanges explosifs avec l'air, même dans des récipients vides non nettoyés. Mélangé avec des hydrocarbures chlorés, une chloroacétone fortement irritante peut se former sous l'influence de la lumière.

10.5. Matières incompatibles

Réaction violente avec des oxydants puissants tels que l'acide chromique, l'acide nitrique chaud, le permanganate de potassium, un mélange d'acide sulfurique et d'acide nitrique (acide nitrant), des peroxydes, des métaux alcalins, des métaux, de l'éthanolamine. Réaction violente avec certains hydrocarbures halogénés, par ex. Trichlorométhane, tribromométhane en présence de bases fortes telles que l'hydroxyde de sodium ou l'hydroxyde de potassium. Attaque beaucoup de plastiques et de caoutchouc. Le contact avec l'hydroxyde de baryum, l'hydroxyde de sodium et de nombreuses autres substances alcalines peut provoquer une condensation. Éviter le contact avec les oxydants forts, les alcalis et les amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes de carbone
Peroxydes, gaz et vapeurs toxiques

Information supplémentaire

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Pas de décomposition en utilisation conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO REINIGER PRO

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 681XX0000

Page 7 de 11

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone					
	orale	DL50 mg/kg	5800	Rat	RTECS	
	cutanée	DL50 mg/kg	20000	Lapin	IUCLID	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Provoque une grave irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Aucun à notre connaissance.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Aucun à notre connaissance.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau

Expériences tirées de la pratique

Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Une exposition chronique peut provoquer une dermatite. L'inhalation chronique provoque de la fatigue, des maux de tête et de la rhinite.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxicité pour le poisson: CL50/48h/daphnie = 12 6000mg/l

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	5540	96 h	Onchorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	6100	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable (84 % après 20 jours).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone	-0,24

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est légèrement volatil.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO REINIGER PRO

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 681XX0000

Page 8 de 11

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Solvant Acétone.

Récupération ou recyclage si possible. Éliminer conformément à la réglementation locale. Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Code d'élimination des déchets - Produit

070104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que la substance. Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1090

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ACÉTONE

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 3



Code de classement: F1

Quantité limitée (LQ): 1 L

Catégorie de transport: 2

N° danger: 33

Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E2

2

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1090

d'identification:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO REINIGER PRO

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 681XX0000

Page 9 de 11

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Aceton

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3

**Transport maritime (IMDG)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1090

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ACETONE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3



Marine polluant: no

EmS: F-E, S-D

Autres informations utiles (Transport maritime)

Réglementations particulières: -
E2

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1090

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ACETONE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: liquides inflammables Numéro Kemler: 33 Numéro EMS: F-E, S-D

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution: Z; Type de navire: - ; Nom du produit: acétone

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO REINIGER PRO

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 681XX0000

Page 10 de 11

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

2004/42/CE (COV): 100%

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (Règlement (UE) 2019/1148):

Ce produit est réglementé par le Règlement (UE) 2019/1148: toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné.

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Observez la loi sur la protection de la maternité (MuSchG).

Respectez les restrictions d'emploi définies par la directive relative à la protection de la maternité (CE 92/85 / CEE) pour les femmes enceintes ou allaitantes (§§ 4 et 5 de MuSchRiV). Respectez les restrictions d'emploi applicables aux femmes en âge de procréer (§§ 4 et 5 de MuSchRiV)

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,6,8,9,11,12,16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO REINIGER PRO

Date de révision: 30.08.2023

Code du produit: 681XX0000

Page 11 de 11

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Flam. Liq: Liquide inflammable
Eye Irrit: Irritation oculaire
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.